

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.022

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 6 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 janvier 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 janvier 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Alain LARRAIN  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Pierre PAPEIX  
M. René-Luc CHABASSE représenté  
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) POUSSEAU LA GARENNE –  
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AX N° 297, SITUÉE LIEU-DIT "LES  
RULLAS", APPARTENANT À MESSIEURS JACQUES ET HENRI ROULON

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération du 2 avril 1996, le Conseil Municipal a décidé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de "Pousseau – La Garenne".

L'aménagement de cette ZAC avait été programmé en trois tranches, dont deux ont été réalisées.

La dernière tranche est destinée à recevoir une cinquantaine de logements, dont environ 35 maisons individuelles pour des primo-accédants et une quinzaine de logements, en immeuble collectif, R+1 maximum, en locatif aidé.

Dans le cadre du projet d'aménagement de cette troisième tranche, la Préfecture de la Charente-Maritime a délivré à la commune, le 16 janvier 2014, un arrêté portant Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement et a autorisé cette dernière à acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les dernières parcelles privées, incluses dans le périmètre, nécessaires à sa réalisation, soit :

- Parcelle cadastrée AX n° 297, d'une superficie de 1 583 m<sup>2</sup>, appartenant à Messieurs Jacques et Henri ROULON,
- Parcelle cadastrée AX n° 291, d'une superficie de 3 747 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Viviane GROLLEAU, épouse PAULAIS.

Par un courrier en date du 12 décembre 2016, les consorts ROULON ont confirmé leur intention de vendre, à l'amiable, à la commune de Royan, la parcelle cadastrée AX n° 297, d'une contenance de 1 583 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage), au prix global de 94 980 euros (Quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingts euros), soit 60 euros le m<sup>2</sup>.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 14-78 du 16 janvier 2014 portant Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement de la dernière tranche de la ZAC de « Pousseau - La Garenne »,
- Vu le courrier des Consorts ROULON, en date du 12 décembre 2016,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'acquérir, dans le cadre de l'aménagement de la dernière tranche de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de « Pousseau - La Garenne », la parcelle cadastrée AX n° 297, d'une contenance de 1 583 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage), appartenant à Messieurs Jacques et Henri ROULON, au prix global de 94 980 euros (Quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingts euros),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,
- de désigner Maître Hugues LE BRETTEVILLOIS, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte d'achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

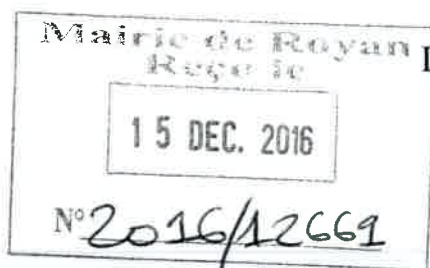
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2017


Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

RAR 1A 132 588 38369

ROULON Jacques  
36 rue des Rullas  
17200 ROYAN  
tel : 05 46 05 83 36

ROULON Henri  
17 route de Saintes  
17120 COZES  
tel : 05 46 90 77 43



Mr Didier QUENTIN   
Député - Maire de ROYAN  
Hôtel de ville  
80 avenue de Pontailac  
17205 ROYAN Cédex

le 12 décembre 2016

Copie = M<sup>me</sup> Dauzidou  
M<sup>r</sup> Thomas

Vos références :  
affaire suivie par Hubert THOMAS  
directeur général des services  
et  
MME Marie-José DAUZIDOU  
Adjointe à l'urbanisme et au domaine communal



Monsieur le Député- Maire de ROYAN,

Suite à votre lettre du 5 décembre 2016, concernant la parcelle nous appartenant, cadastrée section AX n°297, d'une superficie de 1 583 m<sup>2</sup> que vous désirez acquérir, nous informant de votre refus de notre proposition du 24 juin dernier.

Notre demande a été mal interprétée. Ce n'est pas 70€ PLUS un passage, mais 60€ le m<sup>2</sup> avec un passage pour les parcelles voisines n°280 et n°364 et si ce n'était pas envisageable nous maintenions notre demande à 70€ le m<sup>2</sup>.

Le terrain de Mme BONNIN ayant été vendu 70 € le m<sup>2</sup>, il nous semble difficile de demander autant, aussi nous sommes d'accord pour accepter votre offre du 24 mai dernier à 60€ le m<sup>2</sup> pour notre terrain.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet,

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Député -Maire de ROYAN, nos sincères salutations.

Roulon Jacques

Roulon H



